



N° 685  
19-02-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



Photo S. Chabrol

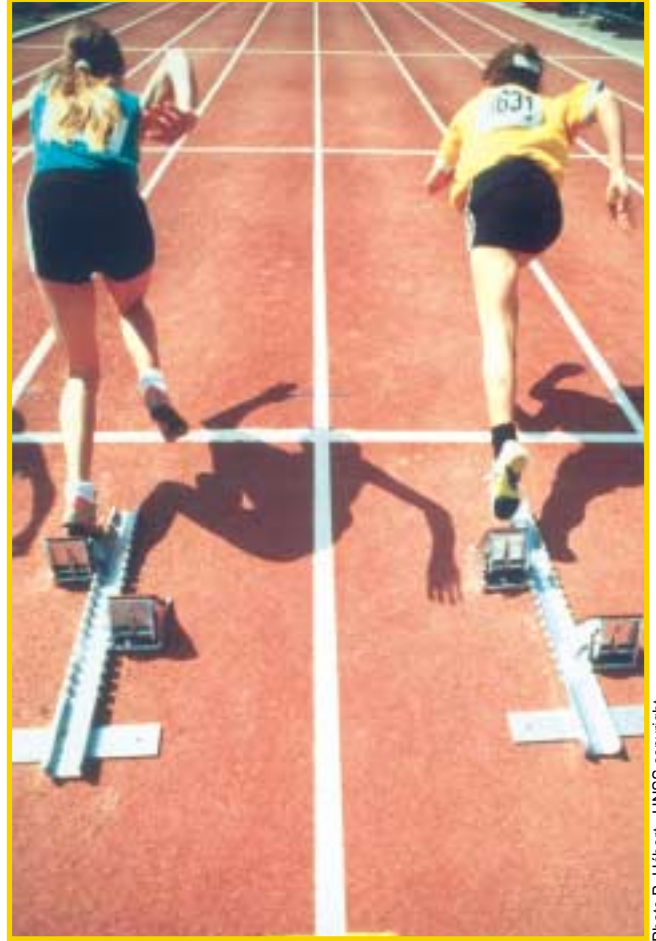


Photo P. Hébert - UNSS copyright

## BAC - EPS :

C'est le moment  
d'agir !

Signez la carte  
pétition au ministre

Faites connaître  
vos exigences



Photo P. Hébert - UNSS copyright

# EDUCATION - RETRAITES

Après le 28/01 et le 1<sup>er</sup>/02

# AMPLIFIER LA MOBILISATION

**Retraites - Un livre FSU**

**Faux problèmes, vraies solidarités**

Comment alimenter un débat que certains voudraient à sens unique ? Allongement de l'espérance de vie et de la durée de la retraite, études plus longues, chômage, mobilité, précarité, PIB, beaucoup de facteurs entrent en compte pour réfléchir sur les retraites.

Les réponses passent-elles obligatoirement par une baisse de leurs montants ou par un allongement de la durée de cotisation ?

Opposition entre public et privé, fonds de pension contre système de répartition, décision européenne de retarder l'âge de départ à la retraite, qu'est-ce que cela cache ?

Pour la FSU, il y a des choix à faire qui ne doivent pas se traduire par des reculs sociaux.

Alors lire ce livre est une urgence pour comprendre soi-même les enjeux des questions posées et porter la discussion auprès des collègues mais aussi de tous. Le débat est lancé et il est urgent d'y apporter notre pierre pour qu'il ne reste pas formel.

**Prix : 6 €** Disponible à la FSU nationale ou auprès des sections départementales.

**A lire absolument**

Parution dans "EPS" de février de l'article de Jacques ROUYER : 1969 – 2000 "Quelle cohérence pédagogique et politique du SNEP". En réponse à l'article de J.L. MARTIN paru dans le numéro précédent, Jacques ROUYER, ancien secrétaire général du SNEP, Président du Centre EPS et Société développe ce que fut réellement la stratégie, l'activité et la politique du SNEP pendant ces 30 années.

Il fallait que ces choses soient dites.

**La disparition de Philippe NEAUMET**



Le SNEP qui n'a pas été informé directement de cette disparition survenue fin mai 2002 tient cependant, malgré le retard, à saluer la mémoire de celui qui fut Secrétaire Général du SNEP de 1956 à 1969 et qui, à ce titre a participé pleinement à l'aventure commune de notre construction syndicale et professionnelle. Le secrétariat national, avec Marcel BERGE et Jacques ROUYER qui furent ses successeurs, tient à souligner que Philippe NEAUMET, a manifesté, pour la promotion de la profession beaucoup de pugnacité et de grandes compétences notamment coopératives et administratives. Certes il serait vain de cacher les profondes divergences d'orientations syndicales qui ont divisé le syndicat pendant son mandat. On ne peut que constater aujourd'hui que P. NEAUMET avait été, en 1958, cohérent avec son engagement à la SFIO de Guy MOLLET et que le préjugé favorable qu'il a accordé à Maurice HERZOG, Haut Commissaire du Général De Gaulle l'avait mis en contradiction avec son propre courant de pensée "autonome" de la FEN. Cela l'avait conduit à l'être encore plus avec une large majorité de collègues décidés à agir pour une éducation physique et sportive humaniste à visée sociale progressiste. De ce moment là, à celui ou, en 1969, il cautionne la suppression des ENSEPS se situe une perte de confiance qui a conduit à sa défaite dans le syndicat, défaite qu'il n'a jamais acceptée et qui a été suivie en 1971 à son initiative par une tentative avortée de scission du SNEP. P. NEAUMET deviendra alors directeur de l'UFR-STAPS de Nanterre jusqu'à sa retraite et écrira des ouvrages relatifs à l'évolution administrative de la discipline qui font référence sur l'EPS. Une vie consacrée à l'EPS qui mérite le respect.

**Le Secrétariat National**

**Et pendant ce temps-là !**

- Les plans de licenciements se multiplient. Le gouvernement joue l'indignation face aux "patrons voyous". Mais c'est sa majorité qui a abrogé tout dispositif anti licenciements et supprimé le contrôle des fonds publics versés aux entreprises !
- Selon l'INSEE, le taux de chômage pourrait grimper de 9,10 % à 9,3 % fin juin.
- Depuis le 1er février est lancée la marche des femmes pour l'égalité et contre les ghettos. Elle sillonne la France jusqu'au 8 mars avec le slogan "Ni putes ni soumises". Elle entend interpeller la société sur l'état de décomposition sociale dans laquelle se noie une partie de la population et en particulier les femmes et jeunes filles dans les cités ghettos.
- Après la fac d'Orsay, c'est celle de Toulouse III qui suspend les cours du 5 au 10 février, faute de crédits.
- Sarkozy confirme sa conception du rôle de la police : répression et non prévention. "Vous n'êtes pas des travailleurs sociaux" a-t-il déclaré à des policiers qui organisaient un tournoi de football pour les jeunes d'un quartier. "Les citoyens attendent d'abord que les policiers arrêtent les délinquants", a-t-il ajouté.
- La majorité propose de supprimer l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune). Un cadeau de 500 millions € aux 271 000 privilégiés. L'argument : il entraînerait la fuite des capitaux. Une légende puisque seulement 0,2 % des redevables de l'ISF sont partis à l'étranger en 98 selon le syndicat SNUI.

**Serge CHABROL**



Photo Pascal Hébert - UNSS copyright

**Agriculture : Coup de force au MAP**

La publication, sans aucune concertation de la circulaire du 21/01/03, portant sur la mise en place des ALESA (Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis) en lieu et place des ASC (Association Sportive et Culturelle) dans les établissements publics de l'enseignement agricole, est l'illustration du nouveau mode de fonctionnement du ministère de l'Agriculture.

Le SNEP FSU et le SNETAP FSU ont déjà, chacun, vivement réagi officiellement auprès du directeur général de la DGER, contre cet abus de pouvoir et cette décision unilatérale.

Nous invitons les collègues EPS en poste au MAP, à nous faire connaître rapidement leurs réactions et points de vues sur les conséquences d'une telle application de la nouvelle circulaire dès la rentrée 2003, afin que les élus du SNEP (secteur agriculture) puissent exprimer au mieux l'opinion (sans doute le mécontentement !) de la profession auprès de la DGER.

Adresse mél : [corpo@snepsu.net](mailto:corpo@snepsu.net)

**Jean-Yves JACQUEMET**



**684 ?**  
**Le bulletin 684**  
**est un spécial**  
**ministère des Sports**  
**adressé aux seuls**  
**personnels du MS**

# édito

## Coups d'envois syndicaux et... Coups d'arrêts aux projets gouvernementaux

### SOMMAIRE

- Divers..... p. 2
- Edito..... p. 3
- Concours 2003..... p. 3
- CDN du SNEP..... p. 4
- Retraite..... p. 5
- Protection sociale..... p. 5
- Sport scolaire..... p. 6
- Formation des maîtres..... p. 6
- Echos..... p. 7
- Mutations..... p. 8
- Emploi et mutations..... p. 8
- Orléans: l'exemple..... p. 9
- Hors classes..... p. 10
- ASA..... p. 10
- Mouvement UNSS..... p. 10
- Assistants d'éducation..... p. 11
- Droit de retrait..... p. 11
- TZR..... p. 11
- Programmes collèges..... p. 12
- UNESCO ET EPS..... p. 12
- Formation continue..... p. 12
- Assises du sport scolaire..... p. 13
- Forum mondial de l'Education..... p. 14
- Non à la guerre en Irak..... p. 14

Le bulletin comporte un supplément BAC-EPS numéroté de I à VIII

### Concours 2003 : maintien à l'externe, baisse à l'interne

Une baisse importante des postes aux concours de recrutement 2003 était envisagée par le ministère de l'Education Nationale. Finalement, grâce à nos mobilisations successives le maintien de leur nombre global est positif.

Cependant, ces recrutements ne répondent pas aux besoins notamment pour notre discipline :

Le nombre de postes vacants en établissement à la rentrée 2002, l'émergence des besoins en remplacement tout au long de l'année scolaire et le recrutement important de non titulaires étayant notre revendication de 2000 postes au recrutement externe.

1330 postes au CAPEPS externe c'est encore insuffisant.

La baisse de 2 postes à l'agrégation externe par rapport à 2002 (-5%) ne satisfait pas notre objectif de renforcement de cette voie de recrutement (l'EPS est la discipline dont le pourcentage d'agrégés est le plus faible).

Par ailleurs le nombre de postes

ouverts au concours réservé et CAPEPS interne est en baisse.

Pour expliquer cette situation scandaleuse, l'administration se retranche derrière un nombre plus faible de pré-inscriptions sur l'ensemble de ces concours.

Le SNEP considère que les non titulaires " ayant droit du plan Sapin " doivent conserver toutes leurs chances de titularisation avant l'échéance de celui-ci. Il intervient pour que le nombre de postes au concours réservé soit augmenté à hauteur des prévisions, qu'ils soient tous pourvus et que les conditions de réemploi de ces personnels leur permettent d'accumuler l'ancienneté requise pour y accéder.

Michèle CHARPIN

Les deux actions des 28 janvier sur l'éducation et du 1er février sur les retraites ont été marquées par un succès que la presse a justement relevé.

Pour l'Ecole, les commentaires journalistiques oscillent depuis octobre entre une présentation de nos revendications comme " corporatistes " (toujours plus) et le soutien aux besoins que nous exprimons. Si le mot d'ordre a été en partie compris par les personnels, il nous faut constater une baisse des taux de participation. Les enjeux que nous posons sont des questions d'avenir du service public d'Education et de celui de l'EPS et du sport scolaire qui rencontrent les préoccupations des personnels, des parents et de l'opinion. Face aux difficultés des enseignants, les ministres se répartissent les rôles : l'un joue la compréhension et l'autre le fier-à-bras mais ils refusent de voir la situation telle qu'elle se présente dans de trop nombreux établissements scolaires ; attitude répressive et volontarisme de l'intervention : voilà les remèdes qu'ils préconisent. Là où Sarkozy décroche postes et crédits du Premier ministre, les ministres de l'éducation doivent se contenter de " peau de chagrin ". Cette stratégie a malgré tout ses limites puisque, au grand dépit de la Droite, et suite aux actions du premier trimestre, 30 000 postes ont été ouverts aux concours de recrutement (1) et annoncés peu avant notre action du 28 ; cela n'a pas eu l'effet dissuasif attendu auprès des personnels.

Pour les retraites, le coup d'envoi a été donné par les manifestations du 1er février. Plus de 350 000 manifestants, bien souvent dans des conditions climatiques difficiles. Un vrai succès qui n'a pas été sans échos dans l'intervention du Premier ministre deux jours plus tard. Rusé et pugnace, jouant sur sa rondeur, en rajoutant sur l'acquis social qu'elles représentent, sur leur nécessaire préservation, il entrouvre prudemment quelques pistes qui sont autant de pièges et de régressions annoncés, tout en réaffirmant l'impuissance de l'Etat face aux licenciements. Pas d'amélioration dans le privé, alignement du public, en clair, tous les salariés auront à assumer une perte programmée du pouvoir d'achat de leur retraite, avec une première échéance en 2020 pour le public et d'ores et déjà moins 10% pour le privé. Il y a urgence à réagir puisque c'est durant les vacances de juillet que la loi serait votée. Nous savons ce qui nous reste à faire. Le 1er février ne doit être que le coup d'envoi syndical de mobilisations qui en mars et en avril seront les prochains rendez-vous fixés à Messieurs Raffarin et Fillon. Il faut des négociations et nous voulons être entendus.

Le gouvernement s'attend à de la résistance (2), il ne faut pas le décevoir.

Education et retraites : les deux chantiers à réussir.

Jean LAFONTAN, Secrétaire général

(1) Si les recrutements externes reconduisent globalement les niveaux de l'an dernier les autres concours connaissent des amputations inadmissibles.

(2) Il vient de consulter des agences de publicité, à crédits illimités, pour soutenir sa campagne dans l'opinion publique !

# Après le CDN

**Le Conseil Délibératif National du SNEP (6, 7 février) a approfondi plusieurs dossiers (retraites, formation des maîtres, postes, personnels et préparation de la rentrée, bac – EPS, situation internationale,...).**

**Voir articles ci-après.**

**Sur les questions de retraite et santé**, le SNEP appelle à l'organisation de débats avec les collègues, il propose à la FSU la mise en place de collectifs unitaires ouverts pour l'organisation de réunions publiques, décentralisées, permettant d'échanger et d'avancer sur les propositions concrètes pour la défense et le développement de la protection sociale, de déboucher sur de nouvelles actions unitaires.

## Sur le dossier éducatif :

Le gel de l'emploi public et ses conséquences en terme de redéploiements vont se traduire par de nombreuses suppressions de postes dans les établissements. Il est indispensable de poursuivre les interventions et actions à tous les niveaux en se saisissant de chaque situation concrète de difficulté. Les syndiqués doivent réfléchir aux formes et échéancier de la poursuite de l'action unitaire pour l'école liant problèmes généraux comme plus spécifiques. ( cf les luttes pour la renégociation de l'avenir des AE, le maintien et l'amélioration du statut des MI SE).

**En EPS**, le dossier Bac reste l'élément dominant (voir le 8 pages spécial).

D'autres sont au point mort : revalorisation des personnels, services des enseignants d'EPS, fins de carrière, santé des enseignants, débats décentralisés sur les programmes LP, augmentation des horaires d'EPS, dynamisation du sport scolaire...

**Au ministère des sports**, les propositions concernant la création d'un corps supérieur restent insatisfaisantes ; des mesures de décentralisation pourraient remettre en cause statuts et missions des personnels et l'existence même du ministère. Doit y être développée l'action pour augmenter le budget et obtenir les créations de postes nécessaires pour assurer les missions de service public et améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

**Les mobilisations unitaires des personnels de l'éducation ont amené le gouvernement à revenir sur certaines de ses orientations :**

- maintien du même nombre global de postes aux concours externes de recrutement quand il envisageait une baisse importante ;



- augmentation du nombre d'assistants d'éducation (qui restent une solution insatisfaisante) ;

- recul (provisoire ?) sur le projet de transfert d'une partie des personnels du service public d'Etat de l'éducation vers la fonction publique territoriale (CIO, Atoss, AS, ...).

**Mais au delà de ces reculs, résultats de la pression des luttes, le gouvernement maintient ses orientations :** notamment suppression des MI-SE et des aides éducateurs, réduction du nombre d'adultes en présence des élèves, réduction du nombre de postes sur les secteurs de l'éducation et du sport, baisse drastique des crédits de fonctionnement des universités.

Ces orientations alimentent une crise sociale qui se répercute dans les établissements avec le développement des phénomènes d'agression, de violence verbale et physique. Les conditions de travail insatisfaisantes développent chez nombre de collègues une "mal-vie", un sentiment d'impuissance, une fatigue physique et nerveuse importante, le sentiment d'une impossibilité à faire correctement son métier.

C'est pourquoi il nous faut lier dans la revendication et l'action syndicales : les conditions d'exercice du métier avec la qualité du service public et les objectifs de l'école. Aussi, le CDN du SNEP propose à la FSU d'engager une campagne d'opinion sur le thème :

**"Pouvoir mieux travailler pour pouvoir mieux faire apprendre"**

Les responsabilités fédérales ne sauraient exonérer le SNEP de sa propre prise en char-

ge d'une telle campagne d'opinion sur ses secteurs de responsabilité.

**Le CDN décide de mettre en avant, notamment, les revendications suivantes :**

- augmentation des horaires d'EPS (avec priorité aux 3h lycées et aux 4h en 5ème)  
- amélioration des conditions de travail (installations, effectifs,...)

- prise en compte des demandes de la profession quant à l'évaluation au Bac

- ouverture de négociations sur les carrières, les services, les fins de carrière et la santé des enseignants d'EPS

- création de postes, refus de la précarité et des heures supplémentaires

- développement de la FPC et la formation initiale

- développement et rénovation du sport scolaire

Le CDN considère enfin qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales et associatives de chercher à construire des convergences, au niveau national comme international entre les luttes multiples qui se développent.

**BAC-EPS**

**Signez  
la Carte-pétition  
au ministre  
supplément BAC**



# Retraites :

## le Premier ministre a-t-il entendu ?

Une très forte mobilisation a caractérisé la journée de manifestations unitaires du 1er février. Plus de 350 000 personnes sont descendues dans la rue.

Une mobilisation supérieure à celle de février 2001 sur les retraites complémentaires. Les conditions météorologiques, le froid, la neige mais aussi les difficultés de transport notamment dans la région parisienne n'ont pas découragé les manifestants.

La presse s'est fait l'écho de la réussite de cette journée. Elle a souligné une mobilisation plus importante des salariés du public que ceux du privé, et aussi une moindre participation des jeunes.

Pourtant, aujourd'hui les intérêts du public et du privé convergent et tous les salariés doivent se sentir concernés.

Deux jours après, le Premier Ministre avait choisi de s'exprimer devant le Conseil Economique et Social pour fixer les enjeux, définir les principes, le type de réforme et les pistes qu'il suggère.

Le Ministre s'est voulu le défenseur de l'intérêt général, des solidarités, rappelant son attachement au régime par répartition. Il s'est déclaré ouvert à l'écoute et à la concertation, " avoir entendu les préoccupations des manifestants ".

Malgré ces propos, les pistes évoquées ne peuvent pas nous rassurer, car elles programment de nouvelles régressions et des sacrifices pour tous les salariés.

Alors que l'urgence est de revenir sur les régressions intervenues en 1993 pour les salariés du privé, il affirme " Des mesures courageuses ont été prises en 1993. Elles ont permis de limiter la dégradation du régime général... Elles doivent être confortées mais elles ne suffiront pas ". Il oublie de dire que ces mesures vont conduire à une diminution de l'ordre de 30 % du niveau des retraites du privé dans les 15 prochaines années.

Il appelle à l'équité entre salariés du public et du privé, non pour revenir sur les dégradations du privé mais pour imposer de nou-

velles régressions à tous, il n'hésite pas à penser " notamment aux durées de cotisation ", sans exclure la réduction du niveau des pensions.

Alors que " l'espérance de vie " représente une mutation tout à fait heureuse et suscite de nouvelles questions à toute la société. Travailler plus longtemps est l'axe principal de sa proposition.

" Par exemple, l'espérance de vie s'accroît de deux mois en moyenne par an... Il nous faudra trouver les moyens de mieux partager cet allongement entre l'activité et la retraite ".

Le constat qu'il dresse de la situation, à partir de chiffres souvent alarmistes et discutables, fait totalement l'impasse sur une politique ambitieuse de croissance et d'emploi, sur les pistes de financement nouvelles, et sur une meilleure redistribution des richesses créées.

Certes, il réaffirme la nécessité de relever le taux d'emploi des travailleurs âgés, mais il demeure particulièrement silencieux sur l'augmentation du chômage et des plans de licenciement massif dans les entreprises (Daewoo, Métaleurop...).

Décidément, le Premier Ministre n'a pas entendu et n'a pas répondu aux attentes des salariés qui se sont mobilisés et demandent une autre réforme.

Une réforme globale qui permet la convergence des intérêts du public et du privé pour une retraite à taux plein à 60 ans, sur la base de 37,5 annuités pour tous, un taux de remplacement de 75 % du meilleur salaire et l'obtention de droits nouveaux, une autre politique qui fasse le pari de la croissance et de l'emploi.

N'oublions pas que relever le taux d'emploi est l'un des principaux remèdes pour permettre de pérenniser le financement des retraites. C'est une autre politique sociale dont nous avons besoin. Le droit à une bonne retraite, c'est d'abord le droit au travail.

Est-il prêt à nous entendre ? Est-il prêt à négocier ?

Dominique DELIGNY

## La publicité ou le débat ?

Le gouvernement a décidé de lancer la réforme des retraites par une intense campagne de communication médiatique. Elle a débuté cette semaine, par un message publicitaire qui paraîtra dans l'ensemble de la presse. Certains journaux ont accepté, d'autres non.

Ce n'est qu'une première étape. Le matraquage va continuer, le gouvernement vient de lancer un appel d'offres auprès des agences de publicité pour poursuivre cette campagne dans les médias. " Aucune limite financière n'est prévue. " annonce-t-il !

Ce sont les deniers publics qui paient pour le message du gouvernement. On aurait pu rêver que cet argent puisse être utilisé pour que se mène un véritable débat pluraliste, permettant d'argumenter et de confronter les différentes opinions.

## DERNIÈRE MINUTE :

La FSU a été reçue par le ministre des affaires sociales et le ministre de la fonction publique sur le dossier des retraites.

En réponse aux demandes de la FSU, les ministres ont affirmé que tout était ouvert en soulignant cependant dès le départ que le retour aux 37,5 annuités pour tous était " financièrement inenvisageable ", que tous les leviers pouvaient être utilisés pour répondre au défi des retraites.

Ils ont cependant, marqué leurs réticences devant l'accroissement des prélèvements et notamment de ceux pesant sur les entreprises.

Cette rencontre confirme la nécessité de poursuivre toutes les interventions pour convaincre l'opinion et toutes les mobilisations dans un cadre unitaire pour peser fortement sur les choix.

## Protection sociale en ligne de mire !

Après J. Barrot et le MEDEF, J.F. Matteï (ministre de la santé) annonce une " grande réforme " de la S.S pour l'automne prochain. Les dépenses de santé continuent d'augmenter, la politique de maîtrise comptable des dépenses de santé est un échec, la S.S est fragilisée par la baisse des rentrées de cotisations, le manque de moyens dans tous les secteurs de la santé et les besoins accrus non satisfaits (pauvreté, précarité, SDF ...).

Les propositions du ministre de la santé, sur le transfert d'une partie du régime général de la S.S vers des régimes complémentaires, obligatoires ou facultatifs (mutuelles et assurances privées) mettent en cause les valeurs de solidarité et d'égalité.

En effet, J.F. Matteï souhaiterait, renonçant à donner les moyens nécessaires à la santé de tous, la généralisation des régimes complémentaires. De ce fait, les disparités s'accroissent. Les personnes les plus aisées bénéficieraient, grâce à ces cotisations complémentaires toujours plus élevées, de meilleurs soins (eux auront accès à tous les soins).

Un tel système hiérarchisé peut rapidement dériver vers un système inégalitaire de plus en plus privatisé.

La réforme nécessaire ne doit pas remettre en cause les fondements du système actuel à savoir solidarité et égalité.

Nous devons prendre conscience des dégradations programmées, des conséquences prévisibles sur les mutuelles poussées à s'adapter à minima.

Santé et retraite, même vigilance, mêmes problèmes de financement qui doivent relever d'une solidarité nationale, mêmes luttes unitaires indispensables.

Sophie DUQUESNE

# Sport scolaire : rencontre SNEP - Ministère

**Le SNEP (M. Fouquet, T. Patinet) a rencontré madame Matringe, conseillère des ministres Ferry et Darcos pour la vie scolaire (incluant le sport scolaire) et monsieur Bazin (DESCO).**

Les 10 propositions du SNEP suite aux "Assises pour l'avenir du sport scolaire" (bull 681 du 21/12/2002) ont servi de base à cette entrevue. Nous avons demandé qu'au-delà de la sympathie exprimée par le Ministre envers le sport scolaire dans ses courriers au SNEP des 14/6 et 13/11 2002, des dispositions concrètes soient prises pour améliorer le fonctionnement des AS et de l'UNSS et le rayonnement du sport scolaire. La conseillère des Ministres a confirmé l'attachement du ministère au sport scolaire et à ses valeurs, mais le sport scolaire s'inscrit dans une politique globale ... et les moyens ne peuvent être attribués que sur projets et après contrats d'objectifs.

Sur le droit au forfait AS de 3h pour les enseignants, sur les questions d'organisation du temps scolaire dans les établissements (le

mercredi après-midi en particulier), la circulaire du 25/4/2002 (BO 25 du 20/6/02) est explicite affirme la Conseillère et la circulaire de rentrée renverra à ce texte. Nous avons néanmoins demandé que le ministère rappelle aux recteurs ces principes et ces droits, en particulier pour les TZR, les PLC2, les non titulaires.

Sur les questions statutaires (AS, UNSS, cadres de l'UNSS, sport scolaire au Conseil Supérieur de l'Education), les directions du ministère (DAJ, DPE, DESCO) doivent donner des avis plus précis. Nous avons demandé la mise en place de groupes de travail. Les modifications des statuts des AS et de l'UNSS ne doivent pas être l'occasion d'un retour de propositions que nous avons combattues l'année dernière.

Sur l'ensemble des questions touchant aux contenus du sport scolaire, il y a accord sur l'intérêt d'une réflexion et d'évolution et renvoi vers l'UNSS. Le SNEP demandera une rencontre prochainement avec la Direction de l'UNSS.

L'idée d'une convention MJENR/UNSS/collectivités territoriales, pour éviter le développe-

ment des inégalités entre académies ou départements, devra s'inscrire dans la réflexion sur la nouvelle étape de décentralisation.

Il y a accord sur la nécessité d'une présence officielle et importante du sport scolaire dans les formations (FI, FC) et les concours de recrutement. La réforme du CAPEPS est une opportunité à saisir.

Au final, nous avons une double responsabilité : il faut continuer à valoriser toutes les dimensions positives du sport scolaire, en insistant sur sa contribution à la vie scolaire et sur l'énorme travail de formation des jeunes officiels et pratiquants ; il faut aussi rester vigilant et ferme sur la dimension de composante du service public d'éducation. Question d'égalité et de démocratisation.

Michel FOUQUET



Photo Pascal Hébert - UNSS copyright

## Formation des maîtres : l'abandon ?

Le Ministère a fait des propositions (via le Monde le 1er février) et engagé des consultations en précisant d'emblée que la réforme se fera à coûts constants, sachant qu'il faut former beaucoup plus d'étudiants!

**Pour les PLC**, il propose une formation "coupée" en deux.. La préparation au concours relèverait de l'Université ; les concours évolueraient et l'admissibilité et l'admission seraient diplômantes de façon à ce que les universitaires s'intéressent aux métiers de l'enseignement (!).

La deuxième année relèverait des IUFM et se poursuivrait par une 3<sup>e</sup> année après la titularisation. Ceci pour répondre aux stagiaires qui trouvent la formation actuelle trop courte et trop théorique.

La contre partie, c'est une présence plus importante des PLC2 dans l'établissement. Ceux-ci passeraient à 8h de cours (4 à 6 actuellement) et auraient l'année suivante un "crédit" équivalent à 3h (pas obligatoirement une décharge horaire ni 3h systématiques par semaine).

Les PLC2 seraient ainsi plus "responsabilisés" et une partie de la Formation Générale se ferait dans les établissements qui deviendraient de vrais lieux de formation...(dans le cadre de l'autonomie des établissements). Le mémoire

serait supprimé et se réduirait à un rapport de stage.

Le SNEP est opposé à ce dispositif qui dissocie théorie et pratique et remettrait en cause toute l'histoire de la formation en EPS. Même si celle-ci doit être améliorée, elle montre, contrairement à ce que dit le ministère, qu'il est possible d'articuler progressivement une formation théorique et une formation professionnelle depuis la pré-professionnalisation jusqu'à l'entrée dans le métier. Quant à augmenter l'horaire des PLC2 EPS, ils sont déjà à 10h par semaine et il est impensable d'augmenter encore leur charge de travail sans remettre en cause la formation. Le Ministère reconnaît notre spécificité et dit qu'il en tiendra compte... Pour le SNEP, le mémoire doit rester un élément fort de la formation, il faut l'améliorer et non le vider de son sens et de sa richesse. L'établissement ne peut devenir un véritable lieu de formation qu'à condition qu'il y ait des relations, du suivi avec l'IUFM (des visites plus nombreuses pour l'analyse de pratiques, une formation des conseillers pédagogiques et des chefs d'établissement), et ce n'est pas en généralisant les postes partagés pour tous les formateurs que le Ministère résoudra ce problème de façon pertinente. Enfin, une réflexion sérieuse sur la formation /adaptation à l'emploi

doit être menée, celle proposée cette année est loin de répondre aux attentes des néo-titulaires.

**Pour les PE**, le concours sera revu, mais rien ne semble décidé. Concours en septembre? Quel contenu de concours? Passer à 15 semaines de stages en PE2? Le SNEP a réaffirmé la nécessité d'une épreuve EPS au concours; que celle qui existait jusque présent était intéressante et pré-professionnelle et qu'il regrettait qu'elle ait été modifiée. Pour la natation, il a rappelé l'urgence de prendre des décisions relatives à un test.

Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons nous satisfaire de ces projets pour la formation. Nous appelons les collègues des IUFM et les formateurs associés à débattre et agir au plan collectif et intersyndical pour empêcher les régressions qui s'annoncent.

Claire PONTAIS



## Actions des PLC1 de Montpellier

**A**u regard du changement des orientations du nouveau ministère concernant la question de l'Education Nationale et plus particulièrement la politique de recrutement pour cette année et les années avenir en EPS (annulation du plan pluriannuel). Les étudiants préparant le CAPEPS ont décidé de manifester leurs mécontentements par deux actions :

Un courrier individuel adressé aux députés de la région afin de répercuter nos craintes auprès du 1er Ministre.

Un rassemblement au rectorat qui a permis d'avoir une audience auprès de représentants du recteur, voici les réponses apportées :

### • Publications tardives des postes ouverts aux CAPEPS ?

La parution va intervenir avant le 4 février, date à laquelle le 1er concours national débute.

### • Nombre de postes ?

Il est prévu une diminution de postes justifiée par la baisse du nombre d'élèves scolarisés. L'augmentation du nombre de vacataires et des départs à la retraite ne sont pas significatifs pour justifier une hausse du recrutement. Malgré nos arguments chiffrés (environ 300 postes vacants), les deux représentants

contournent nos remarques en renvoyant la responsabilité au présent Ministère.

### • Gestion des personnels non-titulaires ?

Après un long dialogue "pimenté", le rectorat a reconnu mener une politique différente pour l'EPS, à l'inverse des autres disciplines, préférant recruter des vacataires plutôt que des contractuels. Les vacataires font 200 h maxi puis sont gentiment remplacés par d'autres.

A l'issu de l'entretien, la délégation de six étudiants relève un sentiment de frustration. En effet, les représentants du rectorat ont fait preuve d'une remarquable adresse (comme à leur habitude) pour instaurer et mener un dialogue de sourd.

Au vue de tous ces éléments, nous sommes en droit de nous demander, en ces temps de restriction budgétaire, si l'EPS n'en fera pas les frais !!!

Alors nous appelons tous les enseignants et étudiants à être vigilants et rester prêts à montrer à M. le Ministre de l'Education Nationale que nous ferons résistance si l'augmentation du nombre de postes n'est pas significative.

Patrice HERNANDEZ  
et Maxime SOLEIROL PLC1

## Répression anti syndicale à Nice

Le facteur J.-Louis Fiori est actuellement suspendu et devrait comparaître devant un conseil de discipline par décision du directeur de la poste. Il lui est reproché une altercation avec un collègue sur son lieu de travail à propos de la réduction du temps de travail.

C'est un prétexte pour réprimer un représentant syndical CGT, conseiller municipal communiste depuis 1983 et ardent défenseur du service public. Il est actuellement soutenu par la population Vençoise, le SNEP et la FSU. Nous devons être vigilants devant toute tentative de pratiques répressives d'un autre âge.

Comité de soutien à J.-Louis Fiori  
06140 mairie de Vence  
Tél. : 04 93 58 75 80

**Maternelle :  
quelle EPS ?  
Quelle 1<sup>re</sup> entrée dans  
la culture des APSA ?**



- Les enjeux
- Du côté de la formation
- Du côté des pratiques
- Du côté de la recherche
- En prolongement de l'école

Prix 12 € (+ 2 € de frais de port)

Commander au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)



## Violence à Marseille

Lors d'une rencontre UNSS de football réunissant 4 établissements, un élève a été agressé par des jeunes ne participant pas au match. Lui-même et un enseignant qui tentait de s'interposer ont été blessés (contusions multiples et traumatisme cervical !).

Au delà des difficultés qui jalonnent l'exercice de notre métier, les enseignants d'EPS sont particulièrement exposés. En effet, ils sont amenés à utiliser des installations sportives extérieures aux établissements et dans des endroits peu ou mal gardés.

Le service départemental UNSS a déjà réagi. Le SNEP a apporté tout son soutien et son réconfort aux collègues.

Il est exigé :

- que l'éducation nationale porte plainte et assure la protection juridique des fonctionnaires (article 11) ;
- que la ville de Marseille assure la sécurité sur ses installations sportives.

Les enseignants continuent de croire aux vertus du sport et de l'éducation physique, mais en tant que fonctionnaires, ils demandent de pouvoir bénéficier de conditions de travail décentes pour leurs élèves et pour eux mêmes.

# Les conditions de mutation et d'emploi dans la " tourmente " de la rigueur ?

L'absence de créations d'emplois d'enseignants de second degré dans le budget 2003 du MJENR a conduit à des redéploiements importants de moyens entre les académies. (cf bulletins 682 et 683). Et ce n'est pas l'annonce (très médiatisée) des postes qui seront ouverts aux concours de recrutement 2003 qui doit dissimuler ce fait : au plan national, le second degré ne disposera d'aucun moyen supplémentaire pour la prochaine rentrée !

Les redéploiements ont été effectués par le ministère dans le cadre d'enveloppes désormais globales notifiées aux recteurs rendant indéterminables les parts respectives d'emplois budgétaires (qui permettent de recruter des titulaires et qui contribuent – *in fine* – aux possibilités de mutation), d'heures supplémentaires (HSA, HSE) et de crédits pour rémunérer les non-titulaires. Le ministère a certes indiqué – dans un document remis au CTPM – qu'une "enveloppe indicative de moyens d'enseignement et une enveloppe indicative de moyens de suppléance sont déterminées" mais celles-ci n'ont pas été rendues publiques.

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'Etat, cette démarche globale est une première traduction de la réforme budgétaire fixée par la Loi Organique du 1er Août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) et des nouvelles règles de gestion publique qu'elle génère.

Lors de l'audience que le SNEP a eue avec la Direction des Personnels Enseignants (DPE) du ministère (15.01.03), l'administration a indiqué que des consignes de rigueur dans la gestion des postes et des personnels ont été données aux recteurs :

- priorité à l'affectation (à titre définitif ou à l'année en tant que TZR) sur les postes ou moyens provisoires (BMP) en établissement qui devront tous être pourvus (afin de combattre la désertification de certains secteurs géographiques),

- réexamen de la situation des zones de remplacement tant du point de vue de leur dimension que du nombre de TZR (afin d'optimiser le rendement des titulaires remplaçants et de réduire l'emploi de contractuels).

Le SNEP ne conteste évidemment pas que tous les postes ou BMP soient pourvus afin que tous les élèves aient des enseignants titulaires face à eux. De même, il n'apparaît pas anormal que l'administration veille à ce que les collègues TZR, chargés d'assurer les suppléances, soient effectivement employés. Enfin, qui s'offusquera de l'intention affichée de limiter le recrutement de non-titulaires ?

Mais l'appréciation des nouvelles orientations en matière de gestion des personnels ne peut ignorer certaines réalités et faire l'impasse sur leurs conséquences :

- contre l'avis des syndicats représentant 80% des personnels de second degré, la déconcentration du mouvement national (désormais en 2 temps), fondé sur l'acceptation de la " mutation en aveugle ", a été imposée

- depuis des années, le nombre d'enseignants d'EPS recrutés par les concours du CAPEPS et de l'Agrégation a été insuffisant, entraînant le recours massif à l'emploi de personnels précaires

- le " calibrage " du mouvement a été conçu pour adapter les possibilités de mutation à l'insuffisance des recrutements

- par manque d'enseignants titulaires, des postes sont restés vacants – chaque année - dans des secteurs géographiques excentrés ou dans des établissements difficiles

- la dérive de la " gestion locale " a conduit, ici et là, à des affectations – hors règle, hors barème et en surnombre – dans des zones très demandées

- la gestion transparente et paritaire de l'affectation des TZR est régulièrement mise en cause

- la suppression du " statut " de maître auxiliaire a contribué au développement de nouvelles formes de précarité (contractuels et, surtout, vacataires).

Ce sont bien des orientations politiques ministérielles lourdes, mâtinées de démagogie et relayées par des pratiques rectorales contestables qui sont aujourd'hui responsables d'une situation dont nombre de collègues et d'élèves risquent de faire les frais.

La bataille, menée par les collègues, dans chaque établissement (ici pour défendre un poste menacé, là pour arracher la création d'un poste, sur fond de refus d'heures supplémentaires), une évaluation concertée des besoins de remplacement et un diagnostic partagé des conditions d'emploi des TZR (conduits au niveau I.A et rectorat, avec le SNEP) sont des dimensions de l'action SOLIDAIRE pour faire vivre - pour tous - le droit à mutation.

Une mobilité choisie et maîtrisée, des conditions de travail améliorées pour les enseignants, des recrutements (aux concours) à la hauteur des besoins se conjuguent avec l'intérêt des élèves et du service public.

Jean FAYEMENDIE

**CONCOURS**  
dates des épreuves  
et des résultats  
sur le site du SNEP  
[www.snefsu.net](http://www.snefsu.net)  
Rubrique peda-les concours



## Mutations

**Les décisions du rectorat de Bordeaux caractérisent les tares du mouvement déconcentré**

Est-ce une avancée: le " non " opposé à toute mutation pour les Pyrénées Atlantiques et les Landes a été transformé, sur le site rectoral, en " difficile ", sans plus de précision. Cela ne veut rien dire, bien sûr, l'entrée dans ces départements ayant toujours été difficile ! Malgré cet éventuel assouplissement, la volonté du rectorat demeure et ses causes sont révélatrices :

### ■ Des secteurs désertifiés

Cela ne tient pas au système de mouvement lui-même, mais à l'insuffisance du recrutement au regard des besoins en enseignants. Il y a alors forcément des déficits quelque part et ils se concentrent, pour à peu près toutes les académies, dans les secteurs les moins recherchés (pour Bordeaux = en Dordogne).

### ■ Des ZR sur-dotés

Les zones les plus recherchées voient, par delà leur dotation normale en titulaires remplaçants, arriver les cas médicaux, les sportifs de haut niveau, les plus de 175 points, les pistonnés (rappelons que ces derniers ne sont pas mutés définitivement, mais ils n'en constituent



pas moins des moyens de remplacement supplémentaires), quand ce ne sont pas des affectés en surnombre par simple laxisme des rectorats. C'est pour ces raisons que la Côte Basque et le Sud des Landes sont objectivement sur-dotées.

### ■ Mais des besoins en remplacement sous évalués

Le nombre de moyens provisoires maintenus, de postes vacants ou rendus tels par diverses causes, entraîne à peu près partout l'affectation à l'année d'un nombre important de TZR. Il reste alors trop peu d'entre eux pour effectuer les suppléances et on embauche des contractuels et vacataires.

C'est ainsi qu'à Bordeaux, le SNEP conteste le blocage de la quasi-totalité des zones de l'académie.

### ■ Des collègues déstabilisés, souvent au mépris du droit

Les 175 points : cette mesure, qui permet à des demandeurs ayant une grande stabilité de poste de ne pas risquer d'être mutés par extension loin du secteur qu'ils demandent, est caractéristique de la certitude qu'a le ministère de voir son système provoquer des drames. Le recteur de Bordeaux passe outre. Ces personnels partiront à 200 ou 300 km de la zone espérée !

Quel sort pour les cas médicaux lourds, pour les demandeurs de réintégration prioritaires sur leur département d'origine, pour les rapprochements de conjoints ? Aucune importance, pour le recteur de Bordeaux.

Mesure de carte scolaire sur poste fixe pour les TZR du 64 et du 40. C'est ce qu'envisage le rectorat. Au mépris des règles (TZR réaffecté sur une autre TZR) et des vœux éventuels des personnels concernés.

### ■ Décentralisation et dialogue social

Ainsi, à Bordeaux, l'administration va encore au-delà de la gestion déconcentrée et s'arroge le droit de décentraliser des décisions " politiques ", contournant le droit national.

Quant au " dialogue social ", dont on nous rebat les oreilles en toute circonstance, il est encore une fois totalement bafoué, les décisions rectorales ayant été prises hors de toute concertation et maintenues face à l'unanimité de l'opposition des syndicats.

On voit ainsi jusqu'où peut aller un système de mutation condamnable, quand s'y ajoutent l'autoritarisme, le mépris du droit et de la situation des enseignants, dans un contexte de pénurie.

Evidemment le SNEP, avec le SNES et toutes les autres organisations ont réagi et continueront leur action, dès à présent en refusant de siéger dans toute instance paritaire. D'autres actions médiatisées seront organisées, s'il y a lieu avec rassemblement des collègues

concernés ou solidaires, à Bordeaux, voire au ministère.

Il faut que le recteur abroge ses mesures, qui pourraient servir de modèle à d'autres.

Nous appelons à nouveau à expédier la lettre publiée dans le bulletin n°683 page 5.

Jean-Louis DUBROCA



Photo Michèle Charpin

Plage du Bordelais avant sa souillure par le pétrole du *Prestige*

## Postes budgétaires, dotations, L'ENTOURLOUPE !

Dans l'académie d'Orléans-Tours, nous avons découvert le pot aux roses au CTPA de rentrée, où le Secrétaire Général, incidemment, a évoqué la restitution au ministère de postes " en surnombre ".

Quoi ? Comment ? Des postes en surnombre ? Lesquels ? Où ? Pressé de questions il a fini par répondre, très embarrassé, qu'il ne s'agissait pas de postes mais de moyens budgétaires, qu'ils servaient à payer des personnels affectés dans les académies, que cela remontait à la rémunération des titulaires académiques (1) et qu'il fallait régulariser.

Plus de 400 équivalents temps plein ont été ainsi supprimés depuis 3 ans ! UNE PAILLE !

En fait, pendant qu'on nous annonçait, les années passées, une dotation positive de quelques dizaines de postes, on nous piquait l'équivalent de plusieurs centaines d'emplois !

On comprend mieux pourquoi avec plus officiellement, ça allait moins bien concrètement.

Pour les remplacements en particulier où les suppressions des postes TZR se font cruellement sentir, sur les moyens d'enseignement aussi puisque les remplacements en vacances sont payés par l'établissement, sur le chapitre des Heures Sup.

Et pour la rentrée 2003, en faisant des comptes serrés, on s'aperçoit que ce n'est pas l'équivalent de 99 postes qui est retiré à l'académie (comme annoncé officiellement), mais 160 que l'on ne retrouve pas dans les répartitions.

Nous allons exiger une véritable transparence sur cette affaire !

Mais au-delà, on comprend mieux pourquoi le nombre d'entrées au mouvement inter était de moitié par rapport aux besoins recensés.

Par contre on peut être inquiet sur l'utilisation massive de vacataires et à terme sur la précarité, sur les recrutements (nombre et forme) sur les mutations, ...

Avec les nouveaux modes de répartition budgétaire, en crédits et non plus en postes identifiés, dans le cadre d'une décentralisation et déconcentration accrue, jusqu'à l'établissement, l'administration risque de s'en donner à cœur joie dans ce genre de tripotouillage !

**"Avec ce qu'on voit, on a bien raison de penser ce qu'on pense !" ... et d'agir avec détermination contre ces dégradations insidieuses et pour les moyens d'une véritable amélioration du Service Public.**

Daniel FEYBESSE, SNEP,  
coordonnateur académique FSU.

(1) titularisation des M.A. sans créations des postes correspondants, ce que nous avons dénoncé, car cela mettait les A.E. de l'époque en posture difficile, " à disposition du Recteur ", et avait réduit les recrutements externes.

## Promotions 2003 aux Hors Classe et à la classe exceptionnelle

**P**our les trois corps d'enseignants d'EPS, les contingents augmentent dans des proportions diverses. Cela résulte à la fois du nombre de départs en retraite et de la poursuite de la récupération des rompus de temps partiel en ETP (Equivalent Temps Plein) obtenus l'an dernier suite aux multiples pressions que nous avons exercées auprès de la DAF et de la DPE.

L'effet s'avère positif, malgré la baisse des sorties de corps, liée aux mesures limitant l'accès au CFA et l'absence de création d'emploi au budget de professeurs d'EPS et d'agrégés.

Cependant la ventilation des promotions entre les académies reste inégalitaire quant à la durée nécessaire d'attente dans l'échelon classe normale ou HC (pour la classe exceptionnelle). Exemple pour certaines académies, seuls les professeurs d'EPS ayant cinq ans d'ancienneté peuvent prétendre à une promotion, dans d'autres il faut un ou deux ans d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup>. La Direction des personnels enseignants n'a pas donné suite à notre demande de calculer les contingents académiques

-sur la base du nombre de collègues au 11<sup>e</sup> échelon depuis 4 ans et plus pour les profs et les agrégés. L'assiette retenue restant basée sur la totalité des 11<sup>e</sup> échelons, ce qui est facteur d'inégalités,

- prioritairement sur le 11<sup>e</sup> échelon, puis d'ouvrir au 10<sup>e</sup> échelon pour les HC CE, avec une ancienneté de 5 ans dans le 6<sup>e</sup> HC EX CE. L'assiette retenue est basée sur 10<sup>e</sup> pour la HC et sur l'ensemble des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> HC pour la classe exceptionnelle.

**Pour les Agrégés**, toutes disciplines confondues, le contingent passe de 1258 à 1401. On peut donc attendre une légère augmentation du potentiel pour l'EPS.

**Pour les Professeurs d'EPS**, 714 promotions contre 534 en 2002. Cela tient à ce que ce corps est le seul qui voit progresser nettement ses sorties (effet, sans doute, des passages par l'école normale qui maintient ouverte la possibilité de départ en CFA), mais aussi à l'augmentation importante des récupérations de temps partiel (+ 202 au lieu de 80).

**Pour les CE d'EPS**, le contingent HC est de 596 promotions (+6 par rapport à 2002 qui avait vu les promotions 2001 plus que doublées), le contingent CL EX de 260, +27 par rapport à 2002 (le contingent 2001 était de 92 promotions).

A noter que le plan proposé en 2001 par le ministère LANG prévoyait pour la rentrée 2003, 234 promotions en classe exceptionnelle, 643 promotions en HC. Les promotions CLEX 2003 si situent donc au-dessus de ces prévisions, en revanche le compte n'y est pas pour la HC : - 47.

Les promotions 2003 sont proches de celles que nous pouvions espérer. Tout n'est donc pas perdu pour l'extinction de la classe normale à l'échéance de 2005. Le SNEP, avec tous les CE d'EPS poursuit et poursuivra son action pour que cet objectif soit bien atteint.

Jean-Louis DUBROCA  
Michèle CHARPIN

### A l'intention des candidats à l'intégration dans le corps des professeurs d'EPS

Il a manifestement échappé à plusieurs rectorats et à bien des CE concernés que, grâce à nos interventions, PA3 était dorénavant bonifié à raison de 50 points pour l'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs d'EPS.

Des rectorats n'en n'ont pas tenu compte et les CAPA devront être à nouveau réunies.

Si vous de l'avez pas déjà fait, transmettez au rectorat le justificatif nécessaire (attestation de PA3, PA2, ...) avec double au SNEP académique.

## Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) : Etablissements " plan violence "

**U**n avantage spécifique d'ancienneté est accordé aux collègues qui exercent en établissement " plan violence " (décret 2001.48 du 16/01/2001). Ces établissements sont situés dans 10 académies (Aix, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles). La liste de ces établissements est parue au BO n°10 du 8 mars 2001.

### Qui peut en bénéficier ?

Les enseignants affectés dans ces établissements depuis au moins 3 ans.

### A quelles conditions ?

L'avantage est accordé, si le temps passé de manière continue est au moins égal à 3 ans. La période de constitution des droits débute au 1er janvier 2000 et court jusqu'au 1er janvier 2003.

### Comment ?

Les enseignants peuvent bénéficier pour l'avancement d'une bonification d'ancienneté d'un mois pour chacune des 3 années, soit 3 mois d'ASA à partir du 1er janvier 2003. La bonification sera de 2 mois par année de service à partir de la 4<sup>e</sup> année.

Tous les collègues promouvables à partir du 1er janvier 2003 et qui rem-

pliront les conditions d'exercice (3 ans depuis le 1er janvier 2000) pourront donc bénéficier de 3 mois d'ancienneté dès cette année.

**Exemple** : Un collègue est promuable et promu au 1/03/2003. S'il bénéficie de 3 mois d'ASA, sa promotion interviendra au 1er janvier 2003.

**Attention** : Compte tenu de la parution du décret et de la date retenue pour la constitution des droits, pour les CAP d'avancement 2002/2003, seuls les enseignants promouvables entre le 1er janvier 2002 et le 31 août 2003 pourront en bénéficier. En effet, ceux, qui sont promouvables entre le 1er septembre 2002 et le 31 décembre 2002 ne rempliront pas les conditions de durée, à savoir 3 ans entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2003.

Ce dispositif avait été institué par la loi de 1991 pour les enseignants exerçant en ZEP. Il avait fallu attendre plus de quatre ans pour sa mise en application. Pour le nouveau dispositif la date de départ aurait dû être en 1995. Nous avons contesté auprès de l'administration la date d'application de ce nouveau dispositif ainsi que la date de départ fixée au 1er janvier 2000. En effet, cette date prive de cet avantage tous les collègues qui sont promouvables entre le 1er septembre 2002 et le 31 décembre 2002.

Dominique DELIGNY

## Mouvement UNSS 2003

Dès connaissance du calendrier du mouvement 2003, le SNEP s'était adressé au Directeur de l'Enseignement Scolaire du MJENR et au Directeur National de l'UNSS pour rappeler sa proposition constante d'un examen paritaire (dans le cadre d'une FPM Nationale EPS) des candidatures aux fonctions de directeur ou de directeur adjoint de service départemental ou régional ainsi que de directeur national adjoint de l'UNSS.

Nous avions demandé, qu'en tout état de cause, des représentants du SNEP - FSU puissent être entendus par la Commission de Suivi (mise en place par la convention MEN/UNSS du 2 août 1999) " pour contribuer à ce que les propositions soumises au Ministre résultent d'un échange pluraliste où puisse être défendu le point de vue du syndicat ayant recueilli près de 80% des suffrages exprimés par les enseignants d'EPS des différentes catégories concernées ".

Le silence constaté traduit l'absence de volonté " de faire vivre une certaine idée du paritarisme - où les représentants du personnel puissent jouer pleinement leur rôle - et du fonctionnement démocratique de l'UNSS ".

Le groupe de travail (SNEP-FSU, SE-UNSA, UNSS), réuni le 24.01.03 à la direction de l'UNSS, a fait des propositions unanimes pour les nominations à prononcer. Les représentants du SNEP ont demandé que les avis du groupe de travail soient transmis à la " Commission de Suivi " qui se réunissait le 27.01.03.

A ce jour, nous ignorons les décisions de cette " commission ".

Jean FAYEMENDIE



## Assistants d'Education, projet rejeté par le conseil supérieur de l'éducation

Le projet de loi sur les assistants d'éducation a été soumis au CSE du 30 janvier.

Une déclaration commune a été faite au nom de l'ensemble des organisations syndicales.

Reconnaissant les avancées représentées par un statut de droit public, l'accès aux concours internes et la possibilité de validation de l'expérience, cette déclaration précise que :

" .... Le nombre de jeunes adultes qui ne seraient pas remplacés dans les écoles, collèges et lycées est compris entre 15 et 20000... ... ces annonces et le projet de loi soumis au CSE et CSFP confirment le choix du gouvernement de mettre fin à l'existence des MI/SE et ne traitent pas du devenir des aides éducateurs à la fin de leurs fonctions.

Le nouveau statut reste très inférieur à celui des MI/SE : il n'est pas exclusivement réservé aux étudiants. Le recrutement local par les établissements est inacceptable : il ne garantit ni l'égalité d'accès aux fonctions, ni un recrutement équitable sur des critères sociaux, et fait courir le risque de soustraire davantage encore de nombreux postes au recrutement d'étudiants. Le mi-temps sera imposé aux étudiants au nom de leurs contraintes particulières. Ce nouveau statut prévoit des contrats moins longs, des services hebdomadaires plus lourds, annualisés avec des astreintes plus importantes pendant les vacances. Les assistants d'éducation pourraient exercer sur plusieurs établissements et mis à disposition des collectivités territoriales pendant et en dehors du temps scolaire. Les rémunérations restent inconnues. "....

**Un vœu demandant le retrait du projet et exigeant l'ouverture de réelles négociations a ensuite été soumis au CSE.**

Il a été adopté alors que le texte présenté par le Ministère a fait l'objet d'un rejet massif.

Une nouvelle journée de mobilisation des aides éducateurs et MI/SE est prévue pour le 6 février, jour du passage du texte au conseil supérieur de la fonction publique.

Michèle CHARPIN

## Meilleure utilisation, ou exploitation des TZR ?

Le SNEP a été reçu par la Direction des Personnels enseignants le 15 janvier 2003. De nombreux sujets ont, bien sûr, été abordés mais une information particulièrement importante nous a été communiquée : le Ministère a appelé les recteurs à une gestion plus rigoureuse des postes et des personnels. Cela concerne particulièrement le remplacement, trop de Contractuels et de Vacataires seraient embauchés alors que les TZR resteraient souvent sous-employés. Consigne est donc donnée aux rectorats de " serrer les boulons " en étudiant avec précision la réalité de l'utilisation des TZR, en révisant autant que de

besoin la surface des zones et le pourcentage de titulaires remplaçants au regard du nombre d'enseignants en poste fixe.

S'il n'est budgétairement pas contestable qu'un bon emploi des personnels doit être recherché et des embauches de personnels précaires évitées, si elles sont superflues, le risque est grand de voir la dimension de certaines zones élargies au delà du supportable et des mesures de cartes scolaires abusives être imposées. Les TZR doivent donc être prêts, avec le soutien solidaire de la corporation, à toute réaction collective avec le SNEP.

Jean-Louis DUBROCA



## Droit de Retrait

A Goussainville, la Garenne-Colombes, ailleurs aussi comme à Nîmes, des personnels ont usé du **droit de retrait** pour exprimer leur ras-le-bol face à des agressions, menaces, incidents, intrusions... dont ils sont trop souvent les victimes.

Ce droit de retrait vient de la réglementation sur l'hygiène et la sécurité (droit du travail) ; lorsqu'une " situation de travail présente un **danger grave et imminent**... " ; ceci pour faire face à des risques pouvant mettre en cause la vie ou la santé du fait de défauts (systèmes de protection, désordres matériels...).

Son utilisation pour faire face à des situations de violences, d'agressions, si elles tendent à déborder le strict cadre réglementaire sont, pour nos collègues, le seul moyen en leur possession leur permettant d'alerter l'opinion et l'administration sur des conditions de vie scolaire, de travail et de service qui deviennent insupportables pour tous (personnels et

élèves) mais qui ne sont pas reconnues comme telles par l'Institution (Monsieur DARCOS tenant même à cette occasion des propos provocateurs\*).

Ne se mettant pas en grève, la décision de " retrait " gêne l'administration qui est contrainte à l'obligation de démontrer qu'il n'y a pas de " danger grave et imminent " !

Reste, que si les moyens (humains et matériels) obtenus suite à ces actions sont loin d'être négligeables, ils ne peuvent résoudre durablement l'ensemble des difficultés engendrées par les désordres économiques et sociaux qui frappent de plein fouet le système scolaire.

Jean-Paul TOURNAIRE

\* Interview de X. DARCOS. Libération du 27 janvier 2003 : " ... Etre enseignant, c'est accepter d'affronter les élèves tels qu'ils sont, ou alors il faut changer de métier... "

## Le droit de retrait

Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995 (RLR 610-8)

*" Article 5-6 : Si un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection, il en avise immédiatement l'autorité administrative.*

*Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux.*

*L'autorité administrative ne peut demander à l'agent de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent... "*

# Programmes collège

Extraits de la lettre du SNEP au président du CNP  
(lettre sur le site [www.snepsu.net/péda/actualités](http://www.snepsu.net/péda/actualités))



Paris, le 20 janvier 2003

Monsieur Jean-Didier VINCENT  
Président du Conseil National des Programmes

Monsieur le Président,

Le Ministre a mis en chantier une "relecture" des programmes du collège. ... L'EPS apparaît finalement dans le groupes des sciences et techniques....

Le travail aujourd'hui engagé semble avoir le double objet d'établir ou d'affiner la cohérence verticale de l'EPS et de mettre l'accent sur des mises en relation disciplinaires susceptibles d'aider à la réflexion sur les IDD. Avec les programmes d'EPS du primaire, du collège, des lycées, trois cadres notionnels distincts sont proposés. Il serait vain de vouloir trouver une cohérence en réduisant ces trois cadres à un seul. Cette recherche de cohérence ne peut être comprise que si on lui donne pour objectif de préciser les niveaux d'acquisition dans les activités selon les niveaux d'enseignement.

Nous récusons fermement l'idée d'une modification des programmes du collège qui n'aurait pour objet que d'y importer la logique notionnelle du lycée. Les programmes d'EPS du lycée n'ont en effet pas à ce jour été sérieusement évalués ; ils continuent sur certains aspects à être contestés. Il n'est pas évident que leur logique, centrée en partie sur l'autonomie et la prise en charge individuelle, soit pertinente pour le collège.

En revanche, quelques questions méritent d'être posées à propos des programmes d'EPS du collège. Celle de la culture commune polyvalente, rapportée à la durée des apprentissages et à l'intérêt d'un éventuel approfondissement ; celle du nécessaire retour sur la notion de compétences, la ramenant à sa définition initiale (cf. Charte des programmes), compétences attendues dans une APSA en fin d'apprentissage ; celle d'une meilleure définition des groupes d'activités qui peuvent contribuer à l'acquisition de connaissances et de savoirs relativement communs ; celle d'une réflexion sur la programmation préférentielle de telle ou telle APSA en fonction des niveaux de scolarité.

Nous nous interrogeons sur la méthode retenue et sur les échéances. Le SNEP souhaite contribuer à cette réflexion, eu égard à son expérience et à sa représentativité. Il nous semble aussi qu'il serait utile de prendre l'avis des enseignants d'EPS qui mettent en œuvre ces programmes depuis six ans et dont certains se sont lancés dans l'expérience des IDD.

Pour le SNEP, l'élaboration de programmes en phase avec la culture contemporaine et les besoins des jeunes est un enjeu déterminant de la politique éducative. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président ...

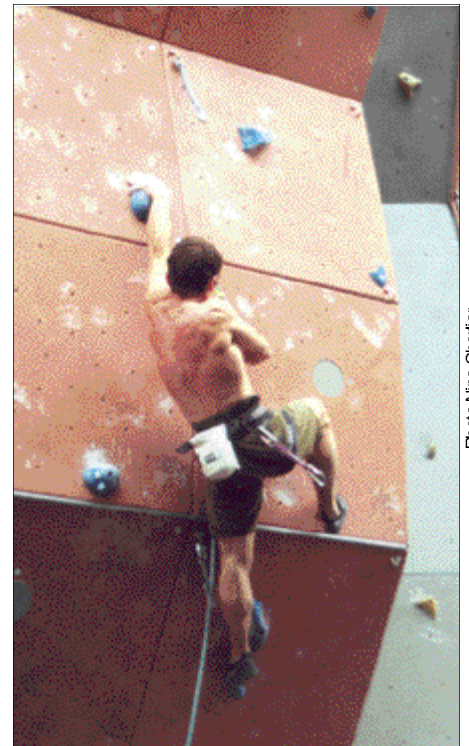


Photo Nina Charlier

Prise en otage,

## la Formation Continue

est encore menacée !

Les informations en provenance des académies de RENNES et de VERSAILLES sont inquiétantes :

- à RENNES, lors du CTP Académique du 21.01.03, le rectorat annonce la couleur : l'EPS bénéficiera – en tout et pour tout – de 140 journées " stages courts " (académiques ou non), soit 45 minutes par collègue ou bien un stage court de deux jours pour 1 collègue sur ... 8 ! Pour comprendre l'ampleur de la dégradation, programmée suite aux réductions et autre gel de crédits, il faut savoir que quelques 750 demandes de formation avaient été enregistrées après parution du PAF et que les 11 stages retenus (avec un nombre de stagiaires par stage ramené à 20 au lieu de 25) avaient alors permis de " satisfaire " 203 collègues. Terminées également – à compter du 15 Janvier - les formations de proximité (en établissement) !
- à VERSAILLES, les conseillers en formation continue - réunis en groupe académique, le 29.01.03 – sont informés que tous les stages

## A l'UNESCO, table ronde des Ministres et responsables de l'Éducation Physique et du Sport

103 pays et 45 ministres ont débattu à Paris, les 9 et 10 janvier 2003 au siège de l'UNESCO, des questions de l'éducation physique et du sport dans les systèmes éducatifs, de la protection des jeunes athlètes et de la lutte contre le dopage.

Il aura fallu une alerte du SNEP en direction du MEN pour que la chaise de la France ne reste pas vide, ... comme elle l'était déjà en 1999 lors de la Conférence des Ministres en charge de l'EP, à Punta del Este. Le SNEP a assisté à la table ronde sur EP, sport et systèmes éducatifs.

Le communiqué final est disponible sur le site du SNEP ([www.snepsu.net](http://www.snepsu.net)).

Concernant l'éducation physique, les responsables des 103 pays y déplorent le fait que " l'EP connaît dans nombre de pays une marginalisation croissante au sein des systèmes éducatifs... "

Ils y affirment leur volonté " d'œuvrer activement pour que la place de l'EP et du sport au sein et à l'extérieur

des systèmes éducatifs soit pleinement reconnue et développée ; ce qui implique des actions volontaristes pour améliorer les programmes scolaires, les infrastructures et équipements sportifs, le statut de l'EP et la formation initiale et continue des enseignants ; ce qui implique également l'élaboration de stratégies de lutte contre toutes formes de discriminations liées au genre, au revenu, à l'origine sociale ou à l'existence d'un handicap... "

Ils proposent à la Conférence générale de l'UNESCO de soumettre à l'AG des Nations Unies l'idée de proclamer une " année internationale de l'éducation physique et du sport ".

Nos préoccupations sont donc largement partagées, et notre situation n'est pas la plus défavorable. En France et partout dans le monde, " plus et mieux d'EPS et de sport scolaire ", cela demeure un choix et un enjeu de société.

Michel FOUQUET



de FPC, dont l'ouverture a été ou non réalisée, sont suspendus : les 2/3 du budget prévisionnel 2003 étant déjà consommés, incluant le paiement des dettes 2002. Au moment où on note une augmentation du taux de fréquentation dans les stages de bassin et un indice de fréquentation des enseignants d'EPS aux actions de Formation Continue supérieur à ceux des autres disciplines, des choix budgétaires risquent de balayer le travail réalisé. Le recteur doit faire connaître ses décisions. Il en va de l'existence et du déroulement du PAF pour 2003 mais aussi pour 2004 !

Ces échos sont la concrétisation des attaques régulières dont est victime la Formation Continue des enseignants par amputations successives des crédits alloués dans le cadre du budget de l'Education Nationale : en dix ans, ceux-ci ont été réduits de 50%. Et les

## Témoignage

### Réunion nationale du SNEP pour l'avenir du sport scolaire

Résumer l'ensemble des débats qui se sont déroulés au CREPS de Chatenay-Malabry les 14 et 15/11 me paraît impossible tant ils furent animés et fournis. Vous parler de l'état d'esprit semble plus facile et encore plus révélateur. Chaque intervention m'a marqué par la force des idées et des convictions exprimées.

L'enthousiasme des enseignants est vraiment épatant comme ce collègue de Seine-Saint-Denis (93) qui organise " la coupe de foot du monde scolaire " dans un département sinistré du point de vue des installations sportives où le stade de France est un peu vu comme un diamant sur une couronne d'épines. Quelle force dans son discours pour permettre aux jeunes de jouer ! Quelles batailles mène-t-il tous les jours contre la violence de ces quartiers mais aussi contre les décideurs politiques pour obtenir des aides médiocres !

L'enthousiasme des collègues de lycées professionnels de la banlieue lyonnaise m'a marqué. Eux sont décidés à s'en sortir et augmenter leur nombre d'inscrits. Ils proposent des activités adaptées aux envies et aux possibilités des élèves.

La passion de ce proviseur de l'Isère m'a plu, sorte de père d'une grande famille de 1600 enfants organisant la vie du lycée autour du sport scolaire pour une meilleure qualité de vie : pas de cours le mercredi, aide financière, couverture des dettes, prises de responsabi-

tés réelles, ouverture tous les jours du gymnase aux élèves, aux profs et aux personnels de services. Une véritable association sportive est née à l'heure où l'on se pose la question : " *qu'est-ce que la vie associative ?* "

La force de tous les collègues de se démarquer du dopage et du sport business où les valeurs fondatrices sont bafouées (triche, égoïsme, manque de respect) est impressionnante.

J. Piasenta entraîneur d'athlétisme mais surtout prof d'EPS investi pendant de nombreuses années dans le sport scolaire a séduit par son discours ( sans démagogie, on l'espère). Il affirme qu'il est bien plus fier des médailles remportées par les deux 4X80m minimes filles de l'Association Sportive de Schweitzer que du titre de M.J.Pérec. La convivialité et l'amitié seraient-elles plus fortes que l'argent...?

Ce congrès rondement mené par le SNEP ( félicitation pour tout le travail chers collègues) remet tous les enseignants d'EPS en selle. Nous ne sommes pas isolés mais, tous ensemble pour trouver les meilleures adaptations aux difficultés que nous rencontrons. Si le travail est épuisant et parfois décevant, si les conditions semblent plus difficiles en lycée qu'en collège, l'enthousiasme et la passion sont bien là.

F. DUMONT, clg A.Camus Ris-Orangis



Photo Pascal Hébert - UNIS copyright

mesures actuelles (annoncées ou imminentes) n'ignorent pas les perspectives à venir mariant baisse des dotations et globalisation de celles-ci avec le gel des crédits.

Et pourtant, la nouvelle politique de " Gestion des Ressources Humaines " vise officiellement " à l'amélioration du niveau professionnel des agents ". De qui se moque-t-on ?

A l'initiative des bureaux académiques du SNEP, les collègues de RENNES et de VERSAILLES sont appelés à réagir. Déjà 250 signatures ont été recueillies en Bretagne au bas de la pétition au recteur.

Mêlez-vous de ce qui vous regarde !

Jean FAYEMENDIE



# Forum mondial de l'éducation

## Porto Alegre

Le SNEP faisait partie de la délégation FSU présente pour la 2ème fois au Forum mondial de l'éducation. Vaste rassemblement militant international (100 délégations étrangères) mais d'abord Sud-Américain et Brésilien (40 000 enseignants et éducateurs).

Le dernier forum, comme le précédent, se voulait aussi une formidable entreprise d'éducation populaire, de formation permanente, de rencontres inter-culturelles et artistiques. C'est en fait symboliquement toute l'Amérique du Sud enseignante qui était présente dans la capitale du Rio-Grande, devenue pour 5 jours la capitale mondiale de l'éducation.

L'ouverture officielle des travaux, le dimanche 19 janvier, fut marquée par un long et émouvant hommage à Pierre Bourdieu, au grand scientifique, à l'homme, au militant qu'il fut.

Bernard Charlot (universitaire français) évoqua le contenu de ses travaux, les démarches qui les caractérisent.

C'est Christovam Buarque, ministre de l'éducation du nouveau gouvernement " Lula " qui conclut la séance d'introduction en plaçant la question scolaire au cœur des enjeux de démocratie et de justice du " nouveau " Brésil. Chaque journée qui suivit était introduite par une grande conférence matinale (devant 20 à 30 000 collègues), les après-midi et les soirées étant consacrées à des centaines d'ateliers, à diverses rencontres parallèles répartis dans la ville de Porto Alegre.

" La ville et l'éducation ", " la construction sociale de la connaissance ", " projet politique et projet pédagogique " constituèrent les thématiques à partir desquelles les débats s'engageaient.

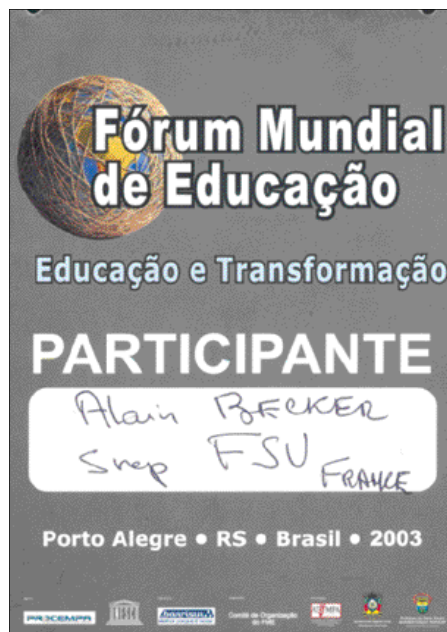
La soirée du mercredi 23 janvier fut consacrée à la clôture officielle du forum et la lecture solennelle d'une déclaration sur l'éducation à laquelle la FSU apporta sa contribution. Ce même jour et en parallèle, s'ouvrait le 1er forum mondial syndical dans lequel la FSU s'exprima.

Le jeudi 25 janvier vit l'ouverture du forum mondial des mouvements sociaux et permit à l'immense manifestation du forum social mondial d'exprimer son refus de la guerre en Irak et son exigence d'un nouvel ordre mondial économique et social.

Apprendre, comprendre, enrichir, faire preuve de solidarité résumant le sens de notre présence à Porto Alègre. Au-delà des différences (par exemple le rôle du local, de la ville comme espace public et démocratique quasiment exclusif) propres au contexte historique et poli-

tique sud-américain, ce fut aussi l'occasion de vérifier l'universalité des grands problèmes éducatifs (école libératrice ou reproductrice, éduquer ou enseigner, services publics, financements publics et privatisation...).

Ce 2ème forum mondial de l'éducation a aussi été, pensons-nous, un moment fort de réflexion sur notre propre syndicalisme, sur notre propre vision des questions scolaires. La façon dont les sud-américains placent l'école au cœur des grandes contradictions d'ordre social et politique relatives à la justice, à l'égalité et à la démocratie ne pouvait nous laisser indifférents,



nous qui nous interrogeons (dans le meilleur des cas parfois ?) sur le sens de notre militantisme aujourd'hui.

Le forum mondial s'est aussi déroulé dans le contexte de l'élection du " Lula " à la tête du Brésil. Au-delà de la personne elle-même, c'est une vaste espérance populaire qui se développe dans ce pays, plus largement c'est l'Amérique du Sud qui espère. Tout, bien sûr, de ce point de vue, peut arriver, nous sommes bien placés en France pour le savoir.

L'espoir est aussi une chose qui se partage, celui qui s'exprime sur les rives de l'Atlantique sud ne doit pas nous laisser indifférent.



Alain BECKER

Motion votée au CDN-SNEP

## Non à la Guerre en Irak

Le SNEP participe aux luttes pour la justice sociale, la démocratie, la paix.

C'est sur cette base qu'il se prononce contre la guerre en Irak. Celle-ci serait catastrophique pour le peuple irakien qui souffre déjà de l'embargo et du régime de Saddam Hussein et pour tous les peuples du Moyen-Orient, notamment le peuple palestinien. C'est à un embrasement de la région et à la recrudescence mondiale du terrorisme que risque d'aboutir un tel conflit.

Le SNEP condamne l'attitude du gouvernement américain et de ses soutiens qui multiplient pressions, contre vérités, désinformation (dont le dernier épisode est la déclaration de C. Powell du 5/02 sur de soit disant preuves contre S.Husseïn). cette logique tente de justifier à tout prix une guerre, qui a été décidée depuis longtemps dans son principe et dans les faits, quelles que soient les conclusions des observateurs de l'ONU.

Les véritables objectifs, loin de la libération du peuple irakien, sont en particulier le contrôle des réserves pétrolières irakiennes, l'utilisation des dépenses d'armement pour relancer l'économie américaine, le remodelage politique du Moyen Orient.

L'opinion publique Européenne est massivement opposée à cette guerre, quelles que soient les positions de leurs gouvernements.

Le SNEP appelle les autorités françaises et le parlement à utiliser tous les moyens en leur pouvoir et si nécessaire le droit de veto à l'ONU pour empêcher la guerre contre l'Irak. Il exige du gouvernement qu'il ne participe en aucune manière à cette entreprise, qu'il s'oppose à toute collaboration dans les préparatifs de guerre notamment à l'utilisation de l'espace aérien français.

Le SNEP demande au gouvernement français d'explorer, dans le cadre de l'ONU avec toutes les forces disponibles et tous les états opposés à la guerre, toutes les solutions et tous les moyens d'assurer simultanément le retour de la démocratie en Irak et la réintégration de ce pays dans la communauté internationale.

Le SNEP appelle les enseignants d'EPS à participer aux initiatives unitaires qui sont organisées pour dire le refus de l'aventure militaire et en particulier aux manifestations unitaires prévues le 15 février, dans le Monde entier.

Le 7-02-03

unanimité